

AUDIT
37 bis, rue du Général Leclerc
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél.: 01 40 93 07 97
Fax: 01 40 93 00 25
www.groupe3c.com

STADE DE VANVES

Association loi 1901 Siège social : 23 rue Mary Besseyre 92170 VANVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

STADE DE VANVES

Association loi 1901 Siège social : 23 rue Mary Besseyre 92170 VANVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STADE DE VANVES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Issy les Moulineaux,

Le 8 décembre 2021,

Daymaret

Le Commissaire aux comptes

3C AUDIT

Société de Commissaire aux Comptes Compagnie Régionale de Versailles Représentée par Patrick CAUSSANEL **COMPTES ANNUELS**

BILAN ACTIF

ASSOC STADE DE VANVES

	Exercice	01/07/2019 au			
ACTIF	Brut	Brut Amort. & Dépréc. Net		30/06/2020	
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains					
Constructions Installations techn., matériel et outil. ind. Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	31 457.46 29 537.06	10 052.50 19 915.23	21 404.96 9 621.83	23 629.97 16 056.95	
TOTAL (I)	61 094.52	29 967.73	31 126,79	39 786.92	
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance			6 625.72 789 156.83 14 953.69	25 220.30 604 210.73 12 005.47	
TOTAL (II)	810 736.24		810 736.24	641 436.50	
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)		20.067.72			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	871 830.76	29 967.73	841 863.03	681 223.42	

BILAN PASSIF

ASSOC STADE DE VANVES

PASSIF	Du 01/07/2020 au 30/06/2021	Du 01/07/2019 au 30/06/2020
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette (sous total)	540 298.36 91 883.02 <i>632 181.38</i>	180 298.24 360 000.12 540 298.36
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	8 330.50	8 330.50
TOTAL (I)	640 511.88	548 628.86
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés TOTAL (II) PROVISIONS	16 153.80 16 153.80	
Provisions pour risques Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 212.41	19 342.93
Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 840.54	100 959.57
Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	66 382.89 19 761.51	7 772.06 4 520.00
TOTAL (IV)	185 197.35	132 594,56
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	841 863.03	681 223.42

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES

	Du 01/07/20	Du 01/07/19	Variation N / N-1		
	au 30/06/21	au 30/06/20	en valeur	en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens	564 400.76	1 054 008.82	-489 608.06	-46.45	
Dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service	5 319.50	88 308.14	-82 988.64	-93.98 <i>-67.24</i>	
Dont parrainages Produits de tiers financeurs	5 114.00	15 608.15	608.15 -10 494.15		
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible	485 815.04	535 778.83	-49 963.79	-9,33	
Ressources liées à la générosité du public Dons manuels	23 070,24	5 585,00	17 485,24	313.08	
Mécénats Legs, donations et assurances-vie	23 070.24	7 500.00	-7 500.00	-100.00	
Contributions financières Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges Utilisations des fonds dédiés		1 330.13	-1 330.13	-100.00	
Autres produits	70 372.66	603.58	69 769.08		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 148 978.20	1 693 114.50	-544 136.30	-32.14	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises et autres achats Variation de stock	499.99	192.92	307.07	159.17	
Autres achats et charges externes Aides financières	664 967.86	817 462.38	-152 494.52	-18.65	
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 603.04 340 808.78 74 553.47 8 660.13	23 981.64 366 840.50 116 712.92 8 724.46	-20 378.60 -26 031.72 -42 159.45 -64.33	-84.98 -7.10 -36.12 -0.74	
Dotations aux provisions Reports en fonds dédiés Autres charges	16 153.80 2 806.12	6 359.63	16 153.80 -3 553.51	-55.88	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 112 053.19	1 340 274.45	-228 221,26	-17.03	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	36 925.01	352 840.05	-315 915.04	-89.53	
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99	
Différences positives de change Produits nets sur cessions de VMP					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99	
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de VMP					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)					
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	37 778.96	354 133.71	-316 354.75	-89.33	
Part of the second seco				7/31	

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES

	Du 01/07/20	Du 01/07/19	Variation N / N-1		
	au 30/06/21	au 30/06/20	en valeur e	en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion	54 835.06	8 789.23	46 045.83 5	523.89	
Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	54 835.06	8 789.23	46 045.83 5	23.89	
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	731.00	2 922.82	-2 191,82 -	74.99	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	731.00	2 922.82	-2 191.82 -	74.99	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	54 104.06	5 866.41	48 237.65 83	22.27	
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 204 667.21	1 703 197.39	-498 530.18 -	29.27	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 112 784.19	1 343 197.27	-230 413.08 -:	17.15	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	91 883.02	360 000.12	-268 117.10 -	74.48	

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20	Du 01/07/2019	Variation N	/ N-1	
	au 30/06/21	au 30/06/2020	en valeur	en %	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature Prestations en nature Bénévolats TOTAL	953 680.00 953 680.00		953 680.00 953 680.00		100.00
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature					
Bénévolats	953 680.00		953 680.00		100.00
TOTAL	953 680.00		953 680.00		100.00